



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 25
Absents : 4

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix juillet dans la salle des sports, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 4 juillet 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27
Abstentions :
Contre : 1

Présents : MM Bayle, Boukal, Buard, Chezeau, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Chabaud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta).

Absent : M. Vallon.

Secrétaire : Mme Heyndrickx

Objet : Cession de ténements immobiliers à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'information en date du 12 juin du pôle d'évaluation domaniale de DDFIP de la Loire, qui indique que le transfert de propriété entre collectivité n'entre pas dans le champ réglementaire des avis domaniales ;

Dans le cadre des transferts de compétences, la Commune a mis à disposition de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron les biens suivants :

- Cinéma Regain et Bistro Regain
- Médiathèque Robert Chapuis
- Office de tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre fin à ces mises à dispositions en actant un transfert de propriété à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Considérant le pacte financier et fiscal, approuvé le 14 décembre 2021 par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, prévoyant une cession à l'euro symbolique par les communes de tous les biens sur lesquels la Communauté de communes réalise ou prévoit des investissements dans le cadre de l'exercice de ses compétences ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE de céder à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, contre la somme d'UN EURO (1,00 €) les tènements immobiliers figurant dans le tableau suivant :

Identification	Références cadastrales	Adresse
Cinéma et Bistro Regain	BD 542	3 et 5 Chemin du Château
Médiathèque Robert Chapuis	BE 320	6 Rue Henri Dunant
Office de Tourisme	BD 915, BD 881, BD880	5 Place Pierre Semard
Aire d'accueil des gens du voyage	BK 358	40 Avenue de l'Europe

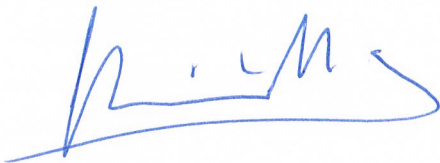
PRÉCISE que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente demeurent à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISE que la valeur vénale des quatre biens immobiliers au moment de la mise à disposition en 2012 était de 1 271 896 €.

DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature d'un compromis de vente ainsi que l'acte authentique.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Julie HEYNDRICKX